

**PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION 2019**  
**« LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE »**  
**du PNLHI-Dihal**

La DIHAL-PNLHI initie et conduit des formations nationales de lutte contre l'habitat indigne grâce à l'appui d'un réseau de correspondants techniques.

Ces correspondants sont issus des services intervenant sur cette problématique en DDT, DDCS, ARS, Collectivités locales dont SCHS, ANAH, ANIL, ADIL.

Les modules de formation sont démultipliés dans les Centres de valorisation des Ressources humaines - CVRH - ; en fonction des modalités locales certaines actions peuvent être « organisées » conjointement avec les CNFPT.

**Public cible : Services de l'État DDTM, DDCS..., ARS, DT ARS, SCHS, Collectivités locales dont EPCI,**

La lutte contre l'habitat indigne requiert

- des connaissances spécifiques des dispositifs existants dans lesquels les aspects techniques, juridiques, sanitaires et sociaux sont étroitement impliqués

- la mobilisation des différents acteurs depuis le repérage jusqu'au traitement opérationnel

Et nécessite de favoriser une culture commune des intervenants de différentes institutions accueillis dans ces stages

**Le parcours de professionnalisation est structuré autour de modules de formation :**

**fondamentaux - thématiques – spécifiques**

<b>FONDAMENTAUX</b>	
<p><b>Connaître les principes de base de la lutte contre l'habitat indigne</b></p> <p><u>Pré-requis</u> : être en poste depuis au moins 3 mois</p> <p><u>Objectifs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- connaître les principes de base de la LHI</li> <li>- bien appréhender l'urgence à agir face à un danger (et/ou risque) pour la santé ou la sécurité des personnes,</li> <li>- travailler en mode projet avec les acteurs compétents</li> </ul> <p><u>Durée</u> : 3 jours avec visite de site</p>	<p><b>Sensibilisation des acteurs et notamment des collectivités locales sur la LHI</b></p> <p><u>Objectifs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- appréhender l'habitat indigne, connaître les responsabilités des pouvoirs publics</li> <li>- comprendre le rôle des différents acteurs ainsi que les enjeux et objectifs d'un pôle départemental de LHI</li> </ul> <p><u>Durée</u> : 1 jour</p>

THEMATIQUES	
<p><b>Rédaction des arrêtés des arrêts d'habitat indigne et notamment leurs prescriptions</b>  <b>(-pour favoriser les travaux et limiter le risque contentieux-)</b></p> <p><u>Pré-requis</u> : être en poste depuis au moins 3 mois</p> <p><u>Objectifs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- savoir analyser les désordres du bâti portant atteinte à la santé ou sécurité des occupants,</li> <li>- organiser le contenu d'un arrêté,</li> <li>- savoir proposer des prescriptions au regard des désordres constatés,</li> </ul> <p><u>Durée</u> : 2 jours avec travail en ateliers</p>	<p><b>Le recours aux travaux d'office en habitat indigne</b></p> <p><u>Pré-requis</u> : être en poste depuis 6 mois / 1 an et avoir une bonne connaissance des polices spéciales LHI »</p> <p><u>Objectifs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- distinguer le rôle du maire, président d'EPCI et/ou du Préfet en matière de mise en œuvre des travaux d'office,</li> <li>- connaître le déroulement et modalités d'une action d'office ainsi que les obligations à respecter</li> </ul> <p><u>Durée</u> : 2 jours avec travail en ateliers et présentations d'expériences</p>
<p><b>Pouvoirs des maires et du Préfet en matière de police sur l'habitat indigne</b>  <b>-et le cas échéant du président d'EPCI-</b></p> <p><u>Pré-requis</u> : de préférence en poste depuis au moins 6 mois/1 an sur la thématique</p> <p><u>Objectifs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- connaître les procédures et savoir les mener à leur terme</li> <li>- bien cerner les questions à se poser suivant les nombreuses situations auxquels les services de l'Etat, ARS, collectivités locales dont SCHS, EPCI... sont confrontés,</li> <li>- utiliser une méthode de questionnement, tester différentes situations à partir d'études de cas</li> </ul> <p><u>Durée</u> : 2 jours avec travail en ateliers</p>	<p><b>Aspects sociaux et droits des occupants en habitat indigne</b></p> <p><u>Pré-requis</u> : de préférence en poste depuis au moins 6 mois/1 an sur la thématique</p> <p><u>Objectifs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- connaître les droits et protections des occupants suivant les arrêtés de police relevant de l'habitat indigne,</li> <li>- savoir comment ces droits sont mis en œuvre,</li> <li>- connaître les dispositifs institutionnels mobilisables pour le relogement et hébergement des personnes, les mesures d'accompagnement social et protection des majeurs vulnérables,</li> <li>- savoir prendre en compte la complexité des situations</li> </ul> <p><u>Durée</u> : 2 jours avec travail en ateliers</p>
<p><b>Traitement des situations de risque pour la sécurité (péril et équipements communs..)</b></p> <p><u>Pré-requis</u> : en poste au minimum 6 mois</p> <p><u>Objectifs</u> :- connaître l'autorité compétente, savoir comment traiter les situations d'urgence (danger immédiat, imminent)</p> <p>-connaître le déroulé de la procédure - étapes et formalisme-</p> <p><u>Durée</u> : 2 jours avec travail en ateliers et études de cas</p>	<p><b>Copropriétés et lutte contre l'habitat indigne</b></p> <p><u>Pré-requis</u> : en poste au minimum 6 mois</p> <p><u>Objectifs</u> :- savoir mener les procédures à leur terme en copropriété,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- connaître les spécificités des procédures LHI appliquées aux immeubles en copropriétés</li> <li>- connaître le fonctionnement et l'organisation d'une copropriété</li> <li>- savoir intervenir en cas de copropriété désorganisée</li> <li>- connaître les principes de l'administration provisoire</li> <li>- savoir mettre en œuvre les polices de l'habitat indigne sur parties communes de copropriété organisée ou désorganisée</li> </ul> <p>Illustration à partir d'expériences</p> <p><u>Durée</u> : 2 jours avec études de cas</p>

<p><b>Principaux modes constructifs et principales pathologies du bâtiment</b></p> <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Apporter des connaissances générales sur les principaux modes constructifs - gros œuvre et de second œuvre- du bâti ancien et récent ainsi que les principales pathologies l'affectant</li> </ul> <p><u>Durée :</u> 2 jours</p>	<p><b>Traitements des situations d'incurie – mise en sécurité des personnes-</b></p> <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-repérer les situations</li> <li>-appréhender la situation de la personne concernée et ses difficultés</li> <li>-élaborer un dispositif de traitement de la situation en mobilisant les acteurs concernés</li> </ul> <p><u>Durée :</u> 1 jour</p>
<p><b>Logiciel ORTHI pour les administrateurs locaux</b></p> <p><u>Pré-requis :</u> avoir des connaissances sur la politique publique de lutte contre l'habitat indigne et non décent</p> <p>Faire partie du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne.</p> <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- maîtriser les fonctionnalités du logiciel ORTHI</li> <li>- assister les utilisateurs</li> </ul> <p><u>Durée :</u> 1 jour</p> <p><b>Utilisateurs de l'Infocentre ORTHI</b></p> <p><u>Pré-requis et public:</u> avoir des connaissances sur la politique publique de lutte contre l'habitat indigne et non décent</p> <p>Agents désignés par le PDLHPD</p> <p>Agents des DREAL ayant des droits de consultant ORTHI et qui participeront au club utilisateurs de l'infocentre</p> <p>Avoir suivi la formation ORTH</p> <p><u>Objectif :</u></p> <p>Conforter l'animation d'ORTHI au sein du PDLHI</p> <p>Utiliser ORTHI</p>	<p><b>Lutte contre l'habitat indigne et informel en Outre-Mer</b></p> <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer, de manière adaptée aux besoins locaux et à la spécificité des DOM, les connaissances nécessaires pour intervenir efficacement dans ce domaine où considérations techniques, juridiques, sanitaires et sociales sont étroitement imbriquées.</li> <li>- savoir travailler en mode projet avec les acteurs, notamment dans le cadre des PDLHI</li> </ul> <p><u>Durée :</u> 5 jours</p> <p>-à Paris pour les agents en charge de la LHI</p>